

AUBERVILLIERS

Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

277 espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune d'Aubervilliers.
Le **niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **79 %** (indice de Jackknife).

Flore protégée

Aucune espèce protégée n'est connue à ce jour sur la commune d'Aubervilliers.

Flore menacée

1 espèce **menacée** est connue dans la commune d'Aubervilliers : l'Agripaume cardiaque (*Leonurus cardiaca*), observée en 2010 dans la commune et considérée en danger en Île-de-France.



L'**Agripaume cardiaque** est une espèce de demi-ombre, des substrats légers et filtrants, enrichis en nutriments, qui pousse dans des ourlets humides, friches rudérales et remblais

© CBNBP-MNHN / R. Dupré

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

3 espèces observées à Aubervilliers sont déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) :

- la Chondrille à tige de jonc (*Chondrilla juncea*), observée en 2003 et 2010 ;
- le Passerage des décombres (*Lepidium ruderales*), noté en 2002 et 2003 ;
- le Torilis noueux (*Torilis nodosa*), observé en 2010 et 2018.

Toutefois, ces trois espèces ne sont déterminantes que sous conditions (« Z3 ») et doivent présenter davantage de critères pour légitimer la mise en place d'une ZNIEFF.



© F. Perriat

La **Chondrilla à tiges de jonc** se développe en conditions assez sèches sur des substrats assez secs, sableux ou sablo-caillouteux. Elle vit notamment dans les pelouses sablo-calcaïques et, par substitution, dans des habitats anthropiques tels que des friches ou des bordures de voies ferrées.



© G. Arral, MNHN/CBNBP

Le **Passerage des décombres** est une espèce des substrats secs, qui s'observe souvent dans des conditions minérales, toujours dans des habitats anthropiques perturbés : trottoirs, pavés, quais, voies ferrées, friches...



© F. Perriat

Le **Torilis noueux** est une plante commune en Seine-Saint-Denis et ne présente pas un réel enjeu dans ce département. Il s'observe notamment dans les gazons urbains, les friches et en bordure de routes ou de voies ferrées.

Flore à caractère envahissant

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

3 espèces à caractère envahissant ont été observées à Aubervilliers.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

Espèces avérées

Ailante du Japon
(*Ailanthus altissima*)

Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)



L'**Ailante du Japon** colonise la plupart du temps les friches, bernes de routes, boisements dégradés et fourrés nitrophiles. Cependant, il peut parfois coloniser des habitats semi-naturels ce qui peut s'avérer problématique.



La **Renouée du Japon** peut parfois se répandre de façon spectaculaire dans les milieux naturels humides, où elle peut causer de nombreux dommages. Elle est également régulièrement implantée dans des habitats dégradés, comme sur des talus, dans des friches ou sur des remblais.



Le **Robinier faux-acacia** colonise surtout les habitats liés aux activités humaines (talus, friches, remblais, etc.). Cependant, son expansion peut parfois avoir lieu dans les milieux semi-naturels.

Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

72 espèces n'ont pas été revues à Aubervilliers après 2000, à notre connaissance.

10 d'entre elles sont aujourd'hui considérées comme menacées ou quasi menacées en Île-de-France :

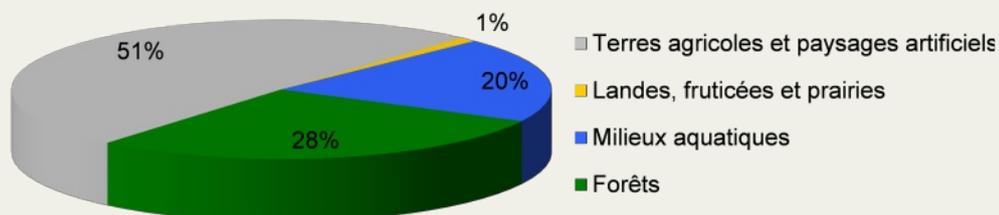
- le Sisymbre sagesse (*Descurainia sophia*) et l'Arabette des sables (*Arabidopsis arenosa* subsp. *borbasii*), aujourd'hui considérés comme en danger critique d'extinction en Île-de-France ;
- la Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*) et la Centaurée chausse-trape (*Centaurea calcitrapa*), aujourd'hui considérées comme en danger ;
- le Brome en grappe (*Bromus racemosus*), le Scandix Peigne-de-Vénus (*Scandix pecten-veneris*) et le Tabouret des champs (*Thlaspi arvense*), aujourd'hui considérés comme vulnérables ;
- le Pavot argémone (*Papaver argemone*), le Chénopode fétide (*Chenopodium vulvaria*) et l'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*), aujourd'hui considérés comme quasi menacés.

Ces espèces ont toutes été observées à Aubervilliers à la fin du XVIII^{ème} siècle ou au cours du début du XIX^{ème} siècle. La plupart de ces espèces étaient liées à des friches ou à des terres remuées, plus ou moins enrichies en nutriments. Le Brome en grappe affectionne quant à lui les prairies humides, tandis que l'Arabette des sables est une espèce des éboulis calcaires. Compte tenu de son écologie, cette dernière espèce n'a sans doute été qu'accidentelle dans la commune.

Grands types de végétations

Les **habitats naturels** couvrent une surface de **37 hectares**, soit environ **6 %** de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en quatre grands types :

- Les **terres agricoles et paysages artificiels**, qui dominent l'espace avec près de 19 ha, sont composées essentiellement de jardins ornementaux (8 ha), de pelouses de parcs (plus de 5 ha), de plantations de feuillus (3 ha) et de friches (plus de 2 ha).
- Les **forêts**, qui couvrent 3 ha, sont constituées de boisements du type chênaies-hêtraies sur sols neutres ou calcaires (pH ≥ 7).
- Les **milieux aquatiques**, qui couvrent plus de 7 ha, correspondent uniquement à des surfaces en eaux, riches en éléments nutritifs.
- Les **landes, fruticées et prairies** (moins de 1 ha), ne sont représentées que par des fourrés sur sol fertile.



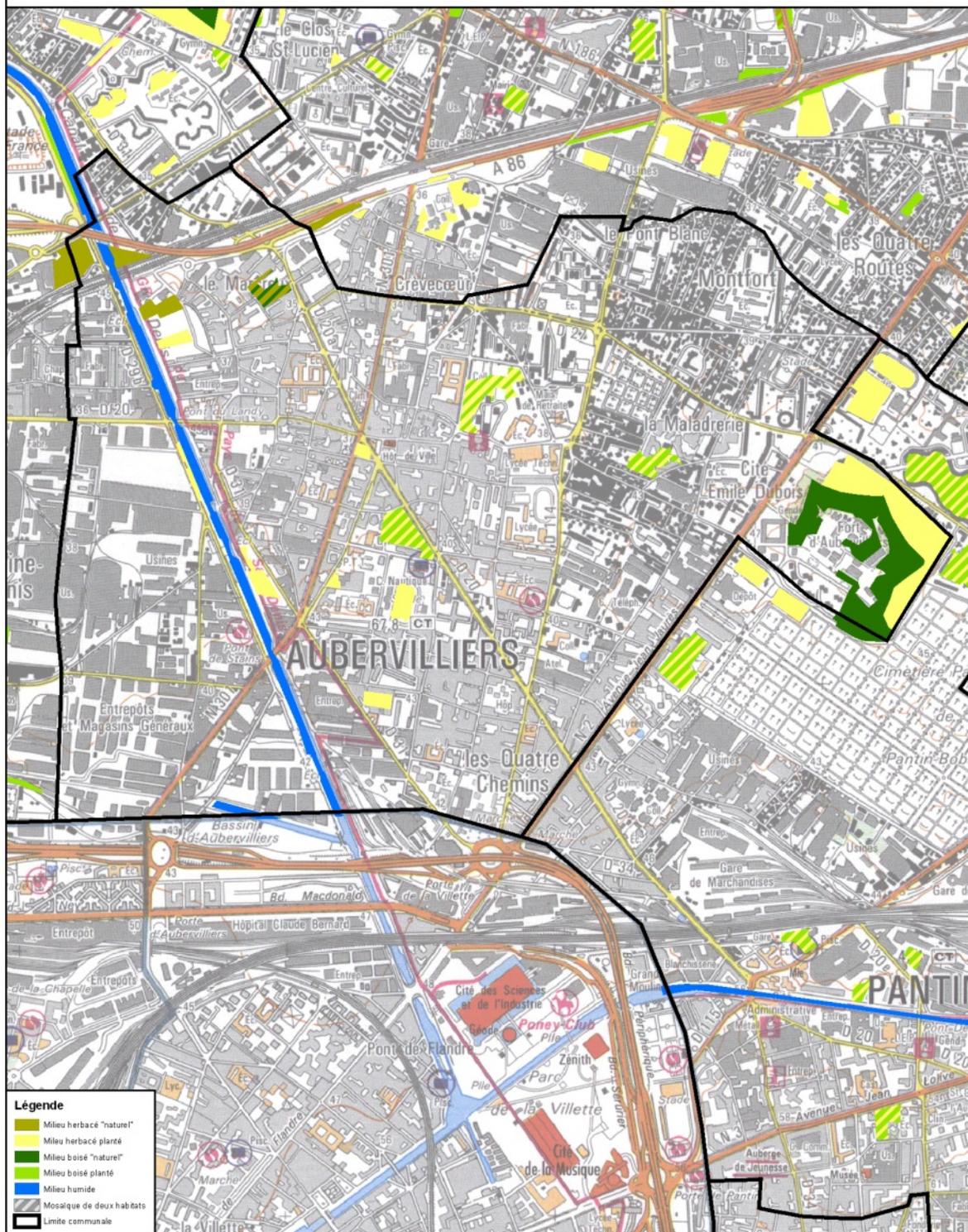
Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Aubervilliers selon leur surface (en pourcentage).

Végétations patrimoniales

2 végétations inventoriées à Aubervilliers sont inscrites à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore :

- La **hêtraie-chênaie à laurier des bois**, qui se développe en général sur de fortes pente, en situation ensoleillée, sur substrat calcaire, bien drainé et sec, le *Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae*.
- L'**herbier flottant à Cornifle nageant** se développant dans les eaux stagnantes ou à faible courant et peu

Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)

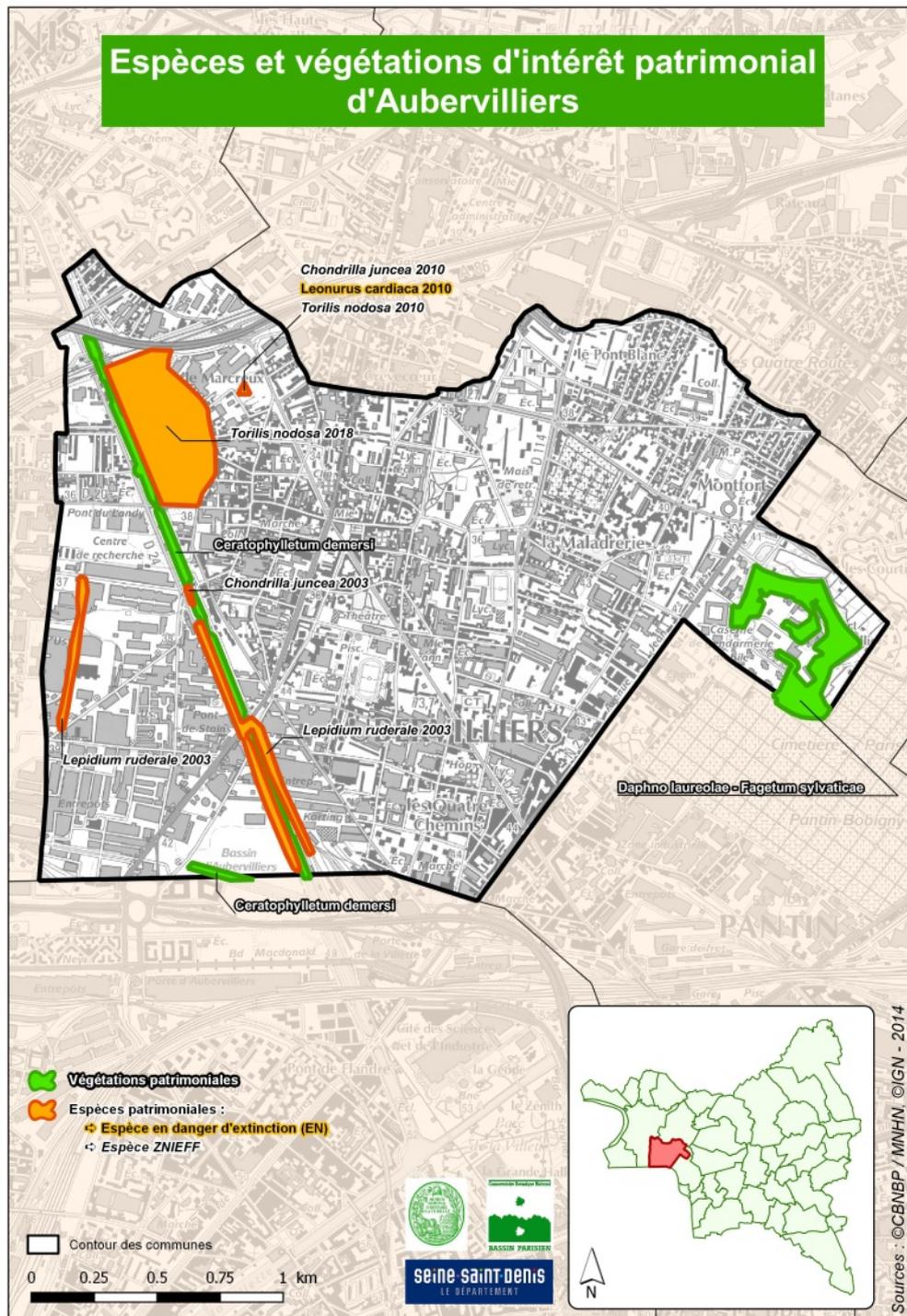


BD CARTO © ION - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUJ 0888) ; SCAN 256 - ION - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CUJ 2075) ; BD Habitat © CBNDP 2008



0 250 500 Mètres





Pour plus d'informations sur la flore d'Aubervilliers, consulter le site du CBNBP :

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93001>

Auteur : F. Perriat

Mise en page : H. Bressaud

Cartographie : J. Delizy et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Version : 01/2019.